

Observatoire social européen (2010) *Fiches sur le dialogue social sectoriel européen*. Projet coordonné par Christophe Degryse.

www.worker-participation.eu/EU-Social-Dialogue/Sectoral-ESD

CONSTRUCTION

Représentants des travailleurs	European Federation of Building and Woodworkers (EFBWW) (1958) www.efbww.org
Représentants des employeurs	European Construction Industry Federation (FIEC) (1905) http://www.fiec.org

Comité de dialogue social sectoriel (CDSS)

Groupe de travail informel :	
CDSS :	1999
Règlement intérieur :	22 septembre 2006
Programme de travail :	2004 - 2007 ; 2008 - 2011

[Aperçu général du secteur](#)

[Acteurs et défis](#)

[Résultats](#)

[Textes conjoints](#)

APERÇU GÉNÉRAL DU SECTEUR

Le secteur de la construction est, à l'origine, considéré comme une activité « locale », dans lequel prédominent des petites, voire très petites entreprises (maçons, charpentiers, etc.). Pourtant, depuis de nombreuses années, ce secteur a développé des activités transfrontalières, avec de grands projets de génie civil menés en Europe ou dans le monde, par de très grandes sociétés de construction, de planification, de gestion et d'ingénierat.

La mondialisation a donc fortement marqué les activités de construction, même si l'activité locale demeure le premier ancrage du secteur, avec une forte intensité de main-d'œuvre (et une main-d'œuvre de plus en plus mobile : la main-d'œuvre migrante y a beaucoup augmenté ces dernières années). Avec ses 26 millions de travailleurs — en prenant en compte les emplois indirects —, la construction représente aujourd'hui quelque 30 % de l'emploi industriel en Europe. Selon certains, l'avenir du secteur pourrait être marqué par l'émergence d'un petit nombre de grandes sociétés spécialisées dans la gestion de projets, qui externaliseraient les travaux de construction à des petites et moyennes entreprises sous-traitantes.

Signalons une autre spécificité du secteur : sa forte dépendance au taux de croissance économique, et aux niveaux des dépenses publiques ou des mesures nationales de soutien (crédits, primes, incitations fiscales en faveur des propriétaires, accès aux crédits hypothécaires, etc.). La construction est généralement considérée comme un « baromètre » de l'économie. Ce secteur est également l'un des secteurs en première ligne face aux nouveaux défis du changement climatique : construction de maisons passives, isolation des bâtiments, performances énergétiques, nouveaux matériaux, etc.

Dans l'Union européenne, en 2007, le secteur de la construction comprend 2,9 millions d'entreprises, parmi lesquelles 95 % emploient moins de 20 travailleurs. En matière d'emploi, ce secteur est très intensif en main-d'œuvre et a un effet démultiplicateur important : on estime que la création d'un emploi dans l'industrie de la construction génère deux nouveaux emplois dans l'économie en général. Comme le dit le dicton : « Quand le bâtiment va, tout va ».

Mais cette industrie doit faire face à plusieurs défis : la formation de la main-d'œuvre, les accidents du travail, la fraude dans l'emploi (faux indépendant, travail au noir...), etc.

ACTEURS ET DÉFIS

C'est indépendamment de la Commission européenne qu'ont débuté les premières réunions entre partenaires sociaux européens de la construction. L'*European Federation of Building and Woodworkers* (EFBWW-FETBB) du côté des travailleurs, et la *European Construction Industry Federation* (FIEC) du côté des employeurs ont mis en place trois groupes de travail autonomes autour des thèmes emploi-formation, santé-sécurité, et régimes sociaux.

Une réunion du 22 mai 1992 marque l'officialisation de ce dialogue. Elle était consacrée à l'analyse d'une étude de la Commission portant sur les « pénuries d'emplois et de qualifications dans les métiers de la construction » (Commission européenne, Observatoire européen de l'Emploi, Bruxelles, 1991). Dès cette époque, les partenaires sociaux obtinrent de couvrir les travailleurs indépendants par la [directive](#) relative aux chantiers temporaires et mobiles. Une conférence sur la formation professionnelle fut organisée en mars 1993 et, en novembre 1994, un séminaire sur la santé et la sécurité sur les lieux de travail. Les priorités de l'époque portaient également sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

À partir de 1996, au lendemain de l'achèvement du marché unique, c'est la question du détachement des travailleurs ([directive 96/71/CE](#)) qui commence à s'imposer. Cette question a engendré une pression importante, car la crainte était de voir mises en concurrence les législations sociales nationales sur un même territoire. La directive Détachement de 1996 prévoit notamment que les salaires des travailleurs détachés sont fixés conformément à la législation interne sur le salaire minimum et aux conventions collectives rendues *erga omnes* du pays d'accueil. Les questions de sécurité sociale sont, quant à elles, régies par le [règlement 1408/71](#) « relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés et à leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté ». En septembre 1997, afin de garantir la protection des travailleurs détachés, la FIEC et la FETBB ont préconisé, dans une déclaration commune, l'établissement de certains principes de coordination par le biais d'accords bilatéraux préparés par les interlocuteurs sociaux sectoriels des États membres. Cette déclaration a donné lieu à une série de textes qui réglementent l'application des conditions d'emploi des détachés.

Quelques années plus tard, la [proposition de directive](#) sur les services dans le marché intérieur présentée par la Commission (2004) relancera les activités communes autour du détachement des travailleurs, en particulier deux déclarations communes appelant à la modification ou à la suppression de certains articles de ladite directive qui pouvaient, selon eux, favoriser des pratiques abusives, de concurrence déloyale, de *dumping* social et de travail au noir. En particulier aussi, les partenaires sociaux soulignent que la directive sur les services pourrait présenter des risques majeurs en termes de respect des règles de santé-sécurité sur les chantiers de construction en raison de l'interdiction prévue des mesures de contrôle ; ce qui pourrait compromettre la santé-sécurité des travailleurs sur les sites de construction.

Depuis près de vingt ans, le dialogue social du secteur de la construction se développe donc autour de quelques thématiques précises telles que le détachement des travailleurs, la libre prestation des services, la santé et la sécurité sur les lieux de travail, la formation professionnelle des jeunes et leur intégration dans l'entreprise.

RÉSULTATS

Entre 1996 et 2010, ce sont pas moins de 20 textes conjoints qui ont été adoptés, ce qui fait de ce secteur un secteur très « productif ».

Ces textes sont de nature variée : positions communes (sur les conditions de travail, sur les directives « Détachement des travailleurs », et « Services dans le marché intérieur »), des recommandations (sur le [stress au travail](#), en lien avec l'accord-cadre signé au niveau interprofessionnel en octobre 2004) des outils (sur la santé et la sécurité, sur l'intégration des jeunes dans les entreprises), des déclarations (sur la directive « [Travail en hauteur](#) »).

Dans sa typologie, l'Observatoire social européen classe le secteur de la construction dans la catégorie des secteurs mis en concurrence et en interconnexion au sein des espaces nationaux. Ce classement se justifie en particulier avec l'achèvement du marché intérieur, la directive sur le détachement et la libéralisation des services.

Mais il faut souligner que les partenaires sociaux de ce secteur avaient amorcé un dialogue social pragmatique bien avant son institutionnalisation. Ce qui reflète, à la fois, des relations de confiance réciproque et une même conception du rôle de ce dialogue et de son importance. L'adoption tardive (2006) d'un règlement intérieur de ce dialogue social reflète d'ailleurs l'idée qu'un tel règlement a longtemps paru « superflu ». On notera aussi que ce règlement intérieur est l'un des rares à encourager explicitement la signature d'accords-cadres et la mise en place de relations contractuelles.

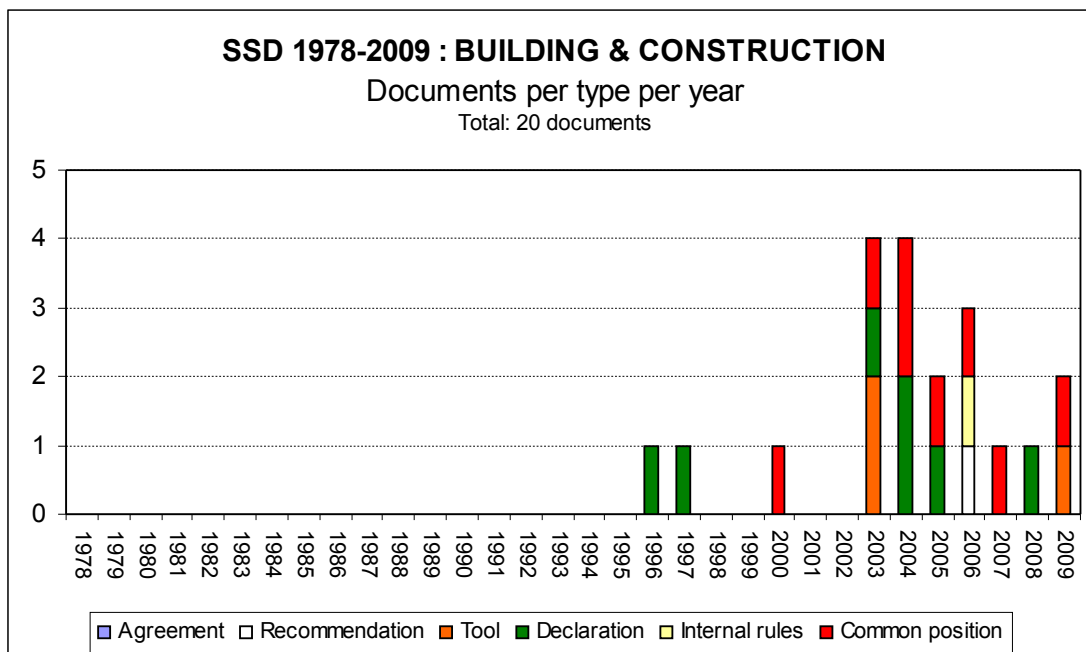
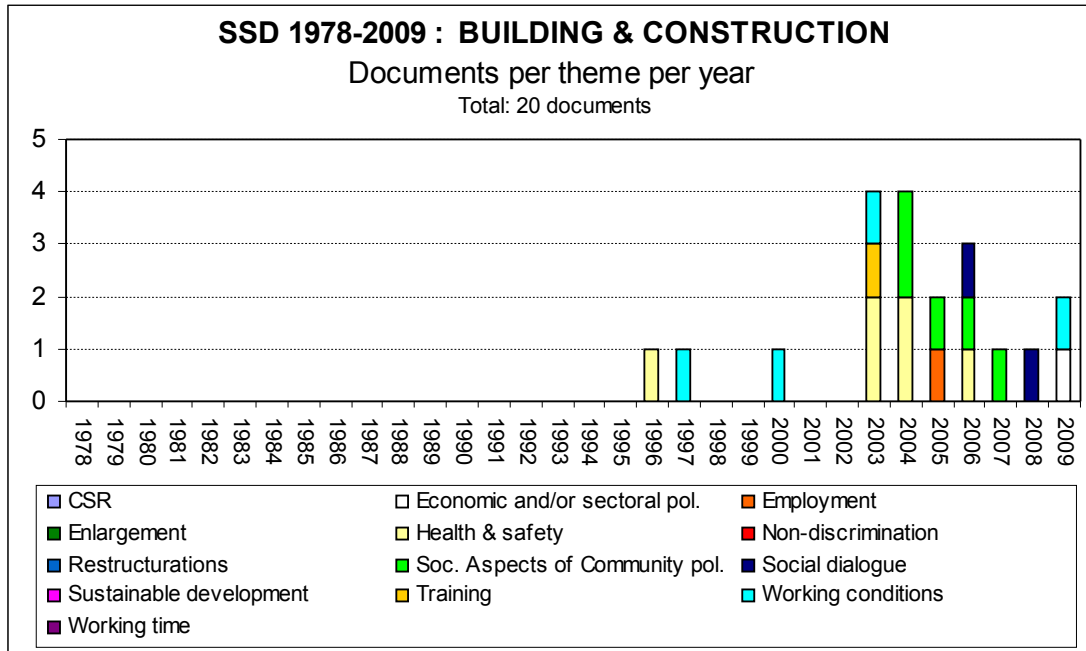
Cette confiance mutuelle provient de ce que le dialogue social dans ce secteur est pragmatique. Y sont traités des problèmes spécifiques au secteur et intéressant les deux côtés (même si les motivations peuvent être différentes : sur le détachement, tandis que les uns veulent harmoniser les systèmes sociaux, les autres souhaitent éviter le double paiement des charges).

Pour la période 2008-2011, le programme de travail du CDSS est centré sur :

- l'emploi : flexicurité, migration, mobilité transfrontalière, lutte contre les faux indépendants, tendances démographiques ;
- l'élargissement ;
- la santé et la sécurité : réduction des accidents du travail, mise en œuvre de [REACH](#) dans le secteur de la construction, et mise en œuvre de l'accord sur le stress ;
- la formation professionnelle : reconnaissance des qualifications, changements démographiques, efficacité énergétique.

TEXTES CONJOINTS

Le dialogue social sectoriel « Construction » a donné lieu, depuis 1996, à l'adoption de 20 textes conjoints.



Date	Titre	Thème	Type	Destinataires
25/09/2009	Détachement de travailleurs de la construction en Europe : connaissez vos droits et vos obligations www.posting-workers.eu	Conditions de travail	Outil	Organisations nationales
30/06/2009	The global economic crisis and its consequences for the European construction industry Positive measures and concerns of the European Social Partners EFBWW and FIEC	Politiques économiques et/ou sectorielles	Position commune	Autorités publiques nationales
07/03/2008	Joint declaration on paritarian funds	Dialogue social	Déclaration	Autorités publiques nationales
11/12/2007	Joint position on the Communication from the Commission regarding the "posting of workers within the framework of the provision of services: maximising its benefits and potential while guaranteeing the protection of workers" (COM(2007)304final)	Aspects sociaux des politiques communautaires	Position commune	Institutions européennes
22/09/2006	Rules of Procedure European Social Dialogue Committee in the Construction Sector	Dialogue social	Règlement intérieur	Partenaires sociaux européens
01/06/2006	Position commune des partenaires sociaux de l'industrie européenne de la construction sur la communication COM (2006)159 présentant des "orientations sur le détachement des travailleurs dans le contexte de la prestation de services"	Aspects sociaux des politiques communautaires	Position commune	Institutions européennes
10/01/2006	Recommandation commune des partenaires sociaux de l'industrie européenne de la construction sur la prévention du stress au travail dans le secteur de la construction	Santé-Sécurité	Recommandation	Organisations nationales
19/05/2005	Third joint statement of the European Construction Industry's social Partners on the European Commission's proposal for a Directive on SERVICES IN THE INTERNAL MARKET COM (2004)002	Aspects sociaux des politiques communautaires	Position commune	Institutions européennes
04/03/2005	Joint statement of the european construction industry' s social partners On Young People	Emploi	Déclaration	Institutions européennes
22/11/2004	Joint declaration of the european construction industry's social partners on the occasion of the european Health & Safety Summit 2004 in Bilbao	Santé-Sécurité	Déclaration	Partenaires sociaux européens

09/11/2004	Deuxième déclaration commune des partenaires sociaux de l'industrie européenne de la construction sur la proposition de directive de la Commission européenne sur les services dans le marché intérieur COM (2004)002	Aspects sociaux des politiques communautaires	Position commune	Institutions européennes
30/04/2004	Déclaration commune des partenaires sociaux de l'Industrie européenne de la construction concernant la semaine européenne de la sécurité et de la santé au travail 2004. Construire en toute sécurité	Santé-Sécurité	Déclaration	Partenaires sociaux européens
02/04/2004	Déclaration commune des partenaires sociaux de l'industrie européenne de la construction sur la proposition de directive de la Commission européenne sur les services dans le marché intérieur COM(2004)002	Aspects sociaux des politiques communautaires	Position commune	Institutions européennes
31/12/2003	Un défi : intégrer les jeunes dans l'entreprise Une solution : le tutorat	Formation	Outil	Organisations nationales
24/06/2003	Déclaration commune FIEC-FETBB concernant la proposition de directive COM(2001)386 -2001/154/CNS du 11 juillet 2001 relative aux conditions d'entrée et de séjour des travailleurs ressortissants de pays tiers	Conditions de travail	Position commune	Institutions européennes
02/04/2003	Recommandations aux fédérations nationales pour la mise en œuvre de la directive " Travail en hauteur" (2001/45/EC)	Santé-Sécurité	Déclaration	Organisations nationales
01/04/2003	Guide de bonnes pratiques de coordination de la sécurité et de la santé	Santé-Sécurité	Outil	Organisations nationales
24/01/2000	Déclaration commune FIEC-FETBB (sur le détachement 99)	Conditions de travail	Position commune	Institutions européennes
23/09/1997	Déclaration commune FIEC FETBB (sur le détachement-Directive 96/71/CE)	Conditions de travail	Déclaration	Institutions européennes
11/10/1996	Communiqué des partenaires sociaux à l'issue du séminaire "santé et sécurité"	Santé-Sécurité	Déclaration	Partenaires sociaux européens